

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Communauté de Communes du plateau de FRASNE et du Val du DRUGEON

ENTRE

La Communauté de Communes du plateau de FRASNE et du Val du DRUGEON

Représenté par Monsieur le Président Christian VALLET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 novembre 2021,

Ci-après désigné par la CFD,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Le Préfet du Doubs Jean-François COLOMBET,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Monsieur le Préfet du Doubs

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire intercommunal Frasné Dugeon et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation qui prenne en compte les objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du territoire, dont les orientations ont été débattues lors du conseil communautaire du 25 juin 2019, ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants approuvés ou en cours d'approbation : *PLUi, PCAET, Schéma intercommunal des Mobilités, Schéma Intercommunal des Sites et Itinéraires touristiques, Convention Territoriale Globale (CAF), Contrat P@C 25 (Département du Doubs), Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs,*

Le Territoire est engagé dans différentes démarches contractuelles et politiques publiques :

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Frasné pour la durée de 5 ans
- La convention territoriale globale signée avec la CAF (2019-2023)
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens
- Le Contrat P@C 25 signé avec Département du Doubs,
- Pour mémoire : Le Contrat de Ruralité signé sur 2017 – 2020

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire intercommunal Frasné Dugeon

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-

économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire (rédaction en 1 page maximum) collaboratif et partagé :**

La CFD est une des 5 intercommunalités du Pays du Haut-Doubs porté par le Syndicat Mixte : Grand Pontarlier, Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Montbenoit, Altitude 800 ; soit au total un territoire composé de 79 communes, 63023 habitants et 1155 km². La CFD constitue un EPCI qui reste relativement restreint en surface avec 178 km² (15% du Pays) mais surtout en population par rapport aux EPCI limitrophes (6 040 habitants en 2018, soit 9.5% du Pays). Elle est composée de 10 communes (13% des communes). Elle présente cependant comme les EPCI limitrophes, une demande en logement et une progression de l'ordre de 1% annuel de sa population.

Son fonctionnement a permis la mise en place de compétences appréciées et efficaces. Le transfert de la compétence urbanisme s'est traduite récemment par la volonté de réaliser un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permettant de porter une réflexion et un projet intercommunal sur l'urbanisme, le logement et les déplacements, ainsi que d'unifier les règlements et prospects en un seul document d'urbanisme. Un SCOT est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays du Haut-Doubs. La CFD constitue un territoire rural avec une activité agricole importante et un patrimoine naturel reconnu internationalement.

Elle possède 1 bourg pôle principal (Frasne) et 2 pôles secondaires (La Rivière-Drueon et Vaux-et-Chantegrue). Frasne constitue la 3^{ème} entité urbaine en nombre d'habitants sur le SCOT avec près de 2000 habitants. Elle possède une gare TGV unique sur le secteur. **Les élus portent l'ambition d'Axe le développement durable de la CFD autour des images de référence que portent le territoire** (agriculture certifiée, Tourbières et milieux naturels d'intérêt régional et européen, économie et patrimoine représentatifs du Haut-Doubs) en s'appuyant sur le dynamisme et la solidarité entre les habitants actuels et futurs ». Cette ambition devra permettre de renforcer l'identité et la cohésion du territoire de la CFD. D'autres mots clés, synthétisant les souhaits des conseils municipaux, complètent et précisent cette ambition et ce projet co-construit avec les élus du territoire : « ruralité », « qualité de vie », « maintien des services » « eau », « gare ».

Le PLUi arrêté au 31/08/2021 prévoit dans son Projet d'Aménagement et Développement Durables le développement de la CFD à horizon 2035 autour de 3 axes :

- un projet de territoire équilibré, confortant les fonctions de centralité et de support des bourgs structurants
- un projet patrimonial et environnemental ambitieux, organisant l'offre de logements en préservant la typicité du bâti et sa qualité, intégrant la problématique des mobilités et répondant aux enjeux du PCAET (sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables)
- un projet solidaire et cohérent, équilibrant la réponse aux besoins résidentiels et la préservation du cadre de vie, anticipant l'adaptation des équipements publics et des services de proximité, et intégrant la question des réseaux (numérique, ressource en eau et épuration).

Le projet de la CFD est directement encadré par les dispositifs qui structurent le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays à savoir :

- le **projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)** qui organise le projet et la stratégie globale du territoire à l'horizon 2040 et qui pour la CFD est déclinée et détaillée dans le projet de PLUi arrêté au 31/08/2021
- le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** qui traduit, pour le territoire, sa stratégie d'engagement dans la transition énergétique et les atteintes des objectifs aux horizons 2030 et 2050.
- les dispositifs thématiques accompagnant le développement territorial (Contrat régional, appels à projets, ...) qui mobilisés à l'échelle du Syndicat Mixte du pays du Haut-Doubs vont soutenir les projets de la CFD.

Dans ce cadre, le PADD porté par la CFD s'inscrit logiquement dans les grandes orientations définies dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT à savoir :**

- Organiser la croissance au regard des ressources du territoire
- Mobiliser l'énergie du territoire pour garantir son attractivité

- Asseoir les centralités et le maillage du territoire

La transition énergétique étant l'un des enjeux majeurs affichés par le territoire en lien avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable du territoire (SRADDET), la mise en oeuvre du projet porté par le Pays du Haut-Doubs implique un engagement fort de la CFD notamment quant aux objectifs de :

- réductions des consommations énergétiques
- réduction des émissions de gaz à effets de serre
- réductions des polluants
- augmentation de la production d'EnR
- **préparer le territoire au changement climatique.**

Le Plan Avenir Montagne constitue une opportunité majeure pour accélérer la transition écologique des activités touristiques de la destination moyenne montagne du Haut Doubs.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 31/08/2021 (date d'arrêt du PLUi) :

- **Orientation 1 : MIEUX CIRCULER DEMAIN / MIEUX SE DEPLACER (C) :**
Améliorer les mobilités dans et entre les villages du territoire et à destination des pôles d'activités et de services, à vocation touristique et du quotidien pour offrir un cadre de vie en transition et inclusif, avec un double enjeu de santé publique et de transition énergétique
 - C1. Aménager des circulations pour des MOBILITÉS DOUCES et ACTIVES
 - C2. Accéder en sécurité et de manière inclusive aux espaces publics
 - C3. Interconnecter les villages avec des liaisons de mobilités actives et partagées dans les déplacements du quotidien
 - C4. Permettre l'accès aux espaces naturels remarquables par des modes doux
 - C5. Créer des infrastructures pour le stationnement sécurisé et la recharge de véhicules électriques
- **Orientation 2 : MIEUX HABITER DEMAIN (H) :**
Favoriser l'équilibre résidentiel du territoire par une politique de l'habitat privilégiant l'économie d'espace et la réhabilitation du patrimoine bâti. Accompagner les projets de commerces et activités de proximité.
 - H1. Créer des logements favorisant la mixité sociale en cœur de bourg en requalifiant les friches
 - H2. Pérenniser les commerces et services du territoire
- **Orientation 3 : MIEUX VIVRE DEMAIN (V) :**
Accompagner les projets de services à la population porteurs de cohésion sociale dans une dynamique résiliente. Répondre aux besoins des populations actuelles et à venir de manière équilibrée aux besoins résidentiels, en développant des espaces et services améliorant le cadre de vie et la proximité, l'accès au numérique
 - V1. Implanter des services au public adaptés aux besoins de la population et de l'activité économique
 - V2. Créer des espaces de loisirs et de rencontres notamment pour les publics famille
 - V3. Favoriser la connaissance du patrimoine naturel local et son attractivité touristique
 - V4. Améliorer la relation, l'information entre les habitants et les services aux publics, expliciter l'action publique
- **Orientation 4 : MIEUX ADAPTER le TOURISME DE MOYENNE MONTAGNE (M) :**
Accompagner le territoire de moyenne montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique - Faire de la biodiversité et du bassin du Dugeon reconnu d'intérêt mondial un atout du développement touristique local
 - M1. Développer l'offre touristique via une stratégie adaptée aux enjeux des transitions écologiques

- et de la diversification touristique
 - **M2. Améliorer la connaissance, l'appropriation et la transmission des enjeux locaux et collectifs, via l'éducation à l'environnement, l'expérience, la découverte ludique et innovante**
- **Orientation 5 : MIEUX CONTRIBUER à la TRANSITION ÉCOLOGIQUE et à l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (TR) :**
Inclure dans tous les projets la recherche des **ECONOMIES D'ENERGIES** et le recours aux **ENERGIES RENOUVELABLES**, promouvoir la **SOBRIÉTÉ** énergétique, les stratégies bas carbone et énergie positive
 - **TR1.** Favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies durables / renouvelables
 - **TR2.** Etudes et travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics
 - **TR3.** Préserver et mieux gérer la ressource en eau et les zones humides
- **Orientation 6 : MIEUX ACCOMPAGNER DEMAIN (A) Accompagner la Communauté de Communes et les communes dans sa stratégie de développement durable autour des images de référence que portent le territoire, via un développement équilibré, solidaire, cohérent à l'échelle du pays du Haut-Doubs porteur du SCOT et du PCAET.**
 - **A1 :** Recruter un chef de projet CRTE pour accompagner les collectivités du territoire dans leur stratégie de développement et de transition
 - **A2 :** Développer avec les collectivités des partenariats forts pour former les acteurs du territoire aux enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);*
- *Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des

instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

[Liste des contrats intégrés ou coordonnés dès la signature du CRTE]

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Frasne pour la durée de 5 ans
- La convention territoriale globale signée avec la CAF (2019-2023)
- Le contrat local de santé signé avec l'Agence régionale de santé,
- Les contrats signés avec le Conseil régional et le Conseil départemental
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens
- Le Contrat P@C 25 signé avec Département du Doubs,
- Le Plan Avenir Montagne

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire X assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin

d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des Maires des 10 communes membres de la CFD représentants de l'exécutif et des services du territoire de la CFD, du Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CFD. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

- La Communauté de Communes
 - o Christian VALLET, Président de la CFD
 - o Philippe ALPY, Vice-Président de la CFD aux contrats, schémas territoriaux et projets structurants
 - o Michel BEUQUE, Vice-Président de la CFD à l'Attractivité du territoire planifications, transitions, mobilités
 - o Laurence LYONNAIS, Directrice des services
 - o Annabelle VIDA, cheffe de projets
- La Commune de Frasne, Céline DROUAULT-SIRIN, cheffe de projet Petites Villes de Demain
- Le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs (en lien avec le PCAET et le SCOT)
- La Région Bourgogne Franche Comté
- Le Département du Doubs
- La Direction des Territoires du Doubs
- La délégation de l'ANCT et de ses opérateurs (ADEME, BDT, CEREMA)
- L'ensemble des acteurs et financeurs pouvant être impliqués dans les différents projets (EPAGE Haut Doubs Haute Loue, Agende l'Eau, Chambre Consulaires CCI, CMA, Chambre d'Agriculture), ONF, OFB, ..
- La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
- Les acteurs de l'habitat et du logement (Maison de l'Habitat, organismes bailleurs)

Il se réunira à l'initiative du Président en fonction des besoins pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Une première liste des indicateurs est listé en annexe 3 et sera enrichi lors des différents comités techniques.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

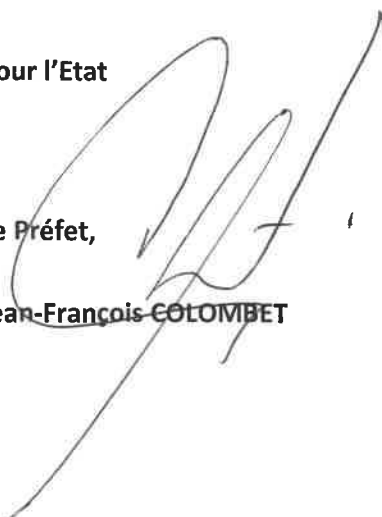
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Signé à Frasne le 9 décembre 2021, en 2 exemplaires originaux

Pour l'Etat

Le Préfet,

Jean-François COLOMBET



Pour la Communauté de Communes du plateau
de FRASNE et du Val du DRUGEON

Le Président,

Christian VALLET



Annexe 1 – Orientations stratégiques de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon

Orientation n°1 : C - MIEUX CIRCULER DEMAIN	
Améliorer les MOBILITES DANS et ENTRE les VILLAGES du TERRITOIRE à destination des pôles d'activités et de services A vocation TOURISTIQUE ou du QUOTIDIEN pour un cadre de vie en TRANSITION et INCLUSIF, et un double enjeu de santé publique et de transition énergétique	C1. Aménager des circulations pour des MOBILITÉS DOUCES et ACTIVES
	C2. Accéder en sécurité et de manière inclusive des espaces publics et des déplacements
	C3. Interconnecter les villages avec des liaisons de mobilités actives et partagées dans les déplacements du quotidien
	C4. Permettre l'accès aux espaces naturels remarquables par des modes doux
	C5. Créer des infrastructures pour le stationnement sécurisé et la recharge de véhicules électriques
Orientation n°2 : H - MIEUX HABITER DEMAIN	
Favoriser l'EQUILIBRE RESIDENTIEL du territoire par une politique de l'habitat privilégiant l'ECONOMIE D'ESPACE et la REHABILITATION du PATRIMOINE bâti Accompagner les projets de COMMERCE et ACTIVITES de PROXIMITE	H1. Créer des logements favorisant la mixité sociale en cœur de bourg en requalifiant les friches
	H2. Pérenniser les commerces et services du territoire
Orientation n°3 : V - MIEUX VIVRE DEMAIN	
Accompagner les projets de services à la population porteurs de COHESION SOCIALE dans une dynamique RESILIENTE RÉPONDRE aux BESOINS DES POPULATIONS actuelles et à venir de manière EQUILIBREE aux besoins résidentiels, en développant des espaces et services améliorant le cadre de vie et la proximité, l'accès au numérique	V1. Implanter des services au public adaptés aux besoins de la population et de l'activité économique
	V2. Créer des espaces de loisirs et de rencontres notamment pour les publics famille
	V3. Améliorer la relation, l'information entre les habitants et les services aux publics, expliciter l'action publique
Orientation n°4 : M - MIEUX ADAPTER le TOURISME DE MOYENNE MONTAGNE	
Accompagner le territoire de moyenne montagne vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique - Faire de la biodiversité et du bassin du Drugeon reconnu d'intérêt mondial un atout du développement touristique local	M1. Développer l'offre touristique via une stratégie adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique
	M2. Améliorer la connaissance, l'appropriation et la transmission des enjeux locaux et collectifs, via l'éducation à l'environnement, l'expérience, la découverte ludique et innovante

Orientation n°5 : TR - MIEUX CONTRIBUER à la TRANSITION ÉCOLOGIQUE et à l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Inclure dans tous les projets la recherche des ECONOMIES D'ENERGIES et le recours aux ENERGIES RENOUVELABLES, promouvoir la SOBRIETE énergétique, les stratégies bas carbone et énergie positive	TR1. Favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies durables / renouvelables
	TR2. Etudes et travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics
	TR3. Préserver et mieux gérer la ressource en eau et les zones humides
	M2. Améliorer la connaissance, l'appropriation et la transmission des enjeux locaux et collectifs, via l'éducation à l'environnement, l'expérience, la découverte ludique et innovante

Orientation n°6 : A – MIEUX ACCOMPAGNER

Accompagner la Communauté de Communes et les communes dans sa stratégie de développement durable autour des images de référence que portent le territoire, via un développement équilibré, solidaire, cohérent à l'échelle du pays du Haut-Doubs porteur du SCOT et du PCAET.	A1 : Recruter un chef de projet CRTE pour accompagner les collectivités du territoire dans leur stratégie de développement et de transition
	A2 : Développer avec les acteurs publics, privés et associatifs des partenariats forts pour former les acteurs du territoire et capitaliser les ressources humaines locales aux enjeux locaux.

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

Orientation 1 - C - MIEUX CIRCULER DEMAIN

Indicateur	Référence	Objectif
05_1 Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile travail	Absence de référence.	Le schéma de mobilités déterminera la référence de départ et l'objectif à atteindre
06_1 Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés	90 km de liaisons douces aménagées par la CFD. 7.5 km de voies cyclables aménagées par la commune de Frasne	+ km schéma cyclable Frasne + km Chemin des Oyes Bonnevaux en liaison douce

Orientation 2 - H - MIEUX HABITER DEMAIN

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 3 - V - MIEUX VIVRE DEMAIN

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 4 - TR - MIEUX CONTRIBUER à la TRANSITION ÉCOLOGIQUE et à l'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Indicateur	Référence	Objectif
08_1 Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire	Estimation actuelle à 15%	L'étude de la CFD déterminera le % réel.
09_1 Part de rivières en bon état écologique		%
01_1 Consommation énergétique finale annuelle du territoire		TepCO2 / an
03_1 Production d'énergie renouvelable globale du territoire hors hydroélectricité	0 %	%

Orientation 5 - M - MIEUX ADAPTER le TOURISME DE MOYENNE MONTAGNE

Indicateur	Référence	Objectif

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA

Programmation 2022 CRTE Communauté de Communes Plateau de Frasne et Val du Dugeon

Axe stratégique	Axe opérationnel	COMMUNE	PROJET	COUT PREVISIONNEL	ECEANCIER	FINANCEMENTS
C - Mieux Circuler demain	C1. Aménager des circulations pour des MOBILITÉS DOUCES et ACTIVES	Frasne	Aménagement liaison douce Rue de Bellevue (direction pôle Karst et sport)	369 800 €	2022	DETR 30% (dossier à déposer)
		Frasne	Aménagement d'une liaison douce entre la rue des Marronniers et la rue de la Gare (maillage cœur de bourg)	A définir	2022	
	C2. Accéder en sécurité et de manière inclusive aux espaces publics	La Rivière-Dugeon	Etude pour l'accessibilité du village – étude globale aménagement, sécurisation et aménagement de liaisons douces	A définir	2022	
		Boujailles	Réaménagement trottoir RD 49 + réfection du chemin rural à côté de la Place de l'Eglise.	17 881 €	2022	29% Contrat P@C25 30% DETR dossier déposé
		Frasne	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Place Maison médicale en cœur de bourg	20 175 €	2022	
		Bannans	Aménagement de 2 ralentisseurs de sécurité en centre village	A définir	2022	
	C3. Interconnecter les villages avec des liaisons de mobilités actives et partagées dans les déplacements du quotidien	Bonnevaux	Aménagement d'une liaison douce Chemin des Oyes	47 000 €	2022	DETR 30% dossier déposé Dpt 25 : dossier à déposer
		Bannans	Accessibilité du village (bateau, trottoir) RD 248 , RD248E	A définir	2022-2023	
	C4. Mettre l'accès aux espaces naturels remarquables par des modes doux	Bouverans	Aménagement de voirie et liaison douce Route du Lac	475 000 €	2022	
		CFD + Frasne	Création d'un local Vélo partagé CFD et Commune pour l'accueil de vélos Jurassic Vélo Tours et vélos liaisons pendulaires	A définir	2022	
H - Mieux Habiter demain	H1. Créer des logements favorisant la mixité sociale en cœur de bourg en requalifiant les friches	Frasne	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la friche industrielle SPPS	A définir	2022	
		Frasne	Création de 12 logements dont 5 seniors dans friche inhabitée en bourg-centre (Maîtrise d'ouvrage NEOLIA)		2022	
	H2. Pérenniser les commerces et services du territoire	Frasne	Création de logements et maintien atelier de boulangerie		2022-2023	

V - Mieux Vivre demain			Création de la maison pluridisciplinaire de santé intercommunale	2 900 000 €	2022-2023	
	V1. Implanter des services au public adaptés aux besoins de la population et de l'activité économique	CFD	Etude pour l'implantation d'1 ou plusieurs Tiers Lieux "relais d'entreprises"	18 750 €	2022	
		Frasne	Pôle enfance multi-accueil à Frasne (crèche et périscolaire)	3 695 700 €	2022	
		Bannans	Réfection des vitraux de l'Eglise	15 500 €	2022	
		Bouverans	Création d'une aire de jeux à destination des enfants et familles	38 982 €	2021-2022	
		Boujaillies	Rénovation terrains d'activités de loisirs et création d'aires de jeux	20 000 €	2021-2022	
	V2. Créer des espaces de loisirs et de rencontres notamment pour les publics famille	Bonnevaux	Requalification de la salle polyvalente	778 000 €	2022	
		Bulle	Développement de l'offre de loisirs	37 442 €	2022	
		CFD	Mise en place d'une application mobile dédiée au territoire	3 000 €	2022	
	V3. Améliorer la relation, l'information entre les habitants et les services aux publics, expliciter l'action publique	CFD	Création d'un site internet intercommunal dynamique et intuitif	15 000 €	2022	
M - Mieux adapter le Tourisme de Moyenne montagne	M1. Développer l'offre touristique via une stratégie adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique	CFD	Aménagement d'un parcours pédagogique et loisirs sur le thème du karst (liaison vélo piéton)	210 000 €	2022	
		CFD	Aménagement et interprétation de la grande boucle de la RNR Frasne Bouverans	240 000 €	2022	
		La Rivière-Drugeon	Création d'une aire de camping car	25 000 €	2022	

	M2. Améliorer la connaissance, l'appropriation et la transmission des enjeux locaux et collectifs, via l'éducation à l'environnement, l'expérience, la découverte ludique et innovante	CFD	Exposition et programme d'animations sur le Karst	5 000 €	2022	
TR - Contribuer à la Transition écologique et à l'Efficacité Energétique	TR1. Favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies durables / renouvelables	Boujaillies	Etude panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	90 000 €	2022	
		Bannans	Rénovation de l'éclairage public rue Armand Claudet (3 candélabres solaires)	14 778 €	2022	
	TR2. Etudes et travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics	Frasne	Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Xavier Marmier : Création d'un pôle enfance-jeunesse + Installation de panneaux photovoltaïques	En cours	2022	
		Frasne	Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Xavier Marmier : Création d'un pôle enfance-jeunesse + Installation de panneaux photovoltaïques	En cours	2022	

Programmation 2022-2026 CRTE Communauté de Communes Plateau de Frasne et Val du Drugeon

Axe stratégique	Axe opérationnel	COMMUNE	PROJET	COUT PREVISIONNEL	ECHEANCIER	FINANCEMENTS
C - Mieux Circuler demain	C1. Aménager des circulations pour des MOBILITÉS DOUCES et ACTIVES	Frasne	Aménagement liaison douce Rue de Bellevue (direction pôle Karst et sport)	369 800 €	2022	DETR 30% (dossier à déposer)
		Frasne	Aménagement d'une liaison douce entre la rue des Marronniers et la rue de la Gare (maillage cœur de bourg)	A définir	2022	
		Frasne	Aménagement d'une liaison douce rue Omer Lamy	A définir	2023	
	C2. Accéder en sécurité et de manière inclusive aux espaces publics	La Rivière-Drugeon	Etude pour l'accessibilité du village - étude globale aménagement, sécurisation et aménagement de liaisons douces	A définir	2022	
		La Rivière-Drugeon	Travaux d'accessibilité du village, sécurisation et aménagement de liaisons douces	A définir	2023-2025	
		La Rivière-Drugeon	Réfection de la route communale (Rue de la Gare) pour desservir des nouveaux habitats	A définir	2024	
		Boujaillies	Réaménagement trottoir RD 49 + réfection du chemin rural à côté de la Place de l'Eglise.	17 881 €	2022	29% Contrat P@C25 30% DETR dossier déposé
		Dompierre les Tillements	Sécurisation du village, aménagement de 600m de trottoirs en entrée de village	A définir	2023-2026	
		Frasne	Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Place Maison médicale en cœur de bourg	20 175 €	2022	
		Boujaillies	Aménagement et sécurité du village sur la rue de Pontarlier.	350 000 €	2023	
	C3. Interconnecter les villages avec des liaisons de mobilités actives et partagées dans les déplacements du quotidien	Bannans	Aménagement de 2 ralentisseurs de sécurité en centre village	A définir	2022	
		Bonnevaux	Aménagement d'une liaison douce Chemin des Oyes	47 000 €	2022	DETR 30% dossier déposé Dpt 25 : dossier à déposer
		Bannans	Accessibilité du village (bateau, trottoir) RD 248 , RD248E	A définir	2022-2023	
		Courvières	Aménagement et sécurité du village.	A définir	2023-2026	
		Bonnevaux	Sécurisation entrée de village et aménagement liaison douce (entrée Vaux, Bouverans)	A définir	2024-2026	
		Bulle	Aménagement d'une voie cyclable pour relier les villages de Bulle et Bannans	A définir	2024	

H - Mieux Habiter demain	C4. Permettre l'accès aux espaces naturels remarquables par des modes doux	Bouverans	Aménagement de voirie et liaison douce Route du Lac	475 000 €	2022	
	C5. Créer des infrastructures pour le stationnement sécurisé et la recharge de véhicules électriques	CFD + Frasne	Création d'un local Vélo partagé CFD et Commune pour l'accueil de vélos Jurassic Vélo Tours et vélos liaisons pendulaires	A définir	2022	
		CFD	Acquisition d'une flotte de Vélos à assistance électrique	25 000 €	2023	
		Frasne	Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la friche industrielle SPPS	A définir	2022	
	H1. Créer des logements favorisant la mixité sociale en cœur de bourg en requalifiant les friches	Frasne	Création de 12 logements dont 5 seniors dans friche inhabitée en bourg-centre (Maitrise d'ouvrage NEOLIA)		2022	
V - Mieux Vivre demain		Frasne	Restructuration et réhabilitation du restaurant le Relais des Tourbières : Création de logements par le bailleur social IDEHA		2024	
	H2. Pérenniser les commerces et services du territoire	Frasne	Création de résidence seniors	A définir	2025-2026	
		Frasne	Création de logements et maintien atelier de boulangerie		2022-2023	
		CFD	Création de la maison pluridisciplinaire de santé intercommunale	2 900 000 €	2022-2023	
		Vaux et Chantegrue	Construction d'un préau pour l'école primaire de la Haute Joux	84 896 €	2023	
V1. Implanter des services au public adaptés aux besoins de la population et de l'activité économique		Vaux et Chantegrue	Ouverture d'une classe de cycle 3	A définir	2024	
		Vaux et Chantegrue	Mise en accessibilité de la Mairie	A définir	2023-2024	
		CFD	Aménagement et mise en œuvre de l'Espace de Vie Sociale dans la Maison intercommunale Frasne Dugeon (politique CAF)	A définir	2024	
		CFD	Etude pour l'implantation d'1 ou plusieurs Tiers Lieux "relais d'entreprises"	18 750 €	2022	
		Frasne	Pôle enfance multi-accueil à Frasne (crèche et périscolaire)	3 695 700 €	2022	

M - Mieux adapter le Tourisme de Moyenne montagne	V2. Créer des espaces de loisirs et de rencontres notamment pour les publics famille	Boujaillies	Réfection bâtiment communal. SDIS demande un vestiaire féminin. (2021) Agrandissement de la salle de réunion.	80 000 €	2024	
		Bannans	Réfection des vitraux de l'Eglise	15 500 €	2022	
		Courvières	Mise en accessibilité espace accueil de la mairie	A définir	2023	
		Bouverans	Création d'une aire de jeux à destination des enfants et familles	38 982 €	2021-2022	
		Boujaillies	Rénovation terrains d'activités de loisirs et création d'aires de jeux	20 000 €	2021 Rénovation 2022 Création	
		Bonnevaux	Requalification de la salle polyvalente	778 000 €	2022	
	V3. Favoriser la connaissance du patrimoine naturel local et son attractivité touristique	Builte	Développement de l'offre de loisirs	37 442 €	2022	
		Boujaillies	Embellissement de la Place de l'Eglise	A définir	2026	
		CFD	Mise en place d'une application mobile dédiée au territoire	3 000 €	2022	
	M1. Développer l'offre touristique via une stratégie adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique	CFD	Création d'un site internet intercommunal dynamique et intuitif	15 000 €	2022	
		CFD	Aménagement d'un parcours pédagogique et loisirs sur le thème du karst (liaison vélo piéton)	210 000 €	2022	
		CFD	Aménagement et interprétation de la grande boucle de la RNR Frasne Bouverans	240 000 €	2022	
		Frasne	Aménagement d'un espace loisirs à destination de la clientèle au bord de l'étang du Moulin (clientèle pêcheurs, camping caristes..)	A définir	2024-2025	
		La Rivière-Drugeon	Création d'une aire de camping car	25 000 €	2022	

TR - Contribuer à la Transition écologique et à l'Efficacité Energétique	M2. Améliorer la connaissance, l'appropriation et la transmission des enjeux locaux et collectifs, via l'éducation à l'environnement, l'expérience, la découverte ludique et innovante	CFD	Exposition et programme d'animations sur le karst	5 000 €	2022	
	TR1. Favoriser les économies d'énergie et le recours aux énergies durables / renouvelables	Boujaillies	Etude panneaux photovoltaïques sur bâtiments communaux	90 000 €	2022	
		Frasne	Etude de faisabilité pour l'installation des trackers solaires sur des terres à faibles valeurs agronomiques faibles, parcelles de bois scolytés – Zone de Cessay	A définir	2023	
		Vaux et Chantegrue	Enfouissement des réseaux Centre du village, Mairie, rue des Marais - réfection des bordures	156 000 €	2023	
		Bannans	Rénovation de l'éclairage public rue Armand Claudet (3 candélabres solaires)	14 778 €	2022	
		Frasne	Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Xavier Marmier : Création d'un pôle enfance-jeunesse + Installation de panneaux photovoltaïques	En cours	2022	
	TR2. Etudes et travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics	Courvières	Etude et travaux pour chaufferie bois sur les bâtiments publics	A définir	2023-2026	
		Frasne	Rénovation énergétique de la salle des fêtes – gymnase : bâtiment à faible valeur énergétique et installation de panneaux photovoltaïques	A définir	2025	
		Bonnevaux	Rénovation énergétique et réaménagement du Batiment Mairie, bibliothèque + création d'un logement communal	A définir	2023-2024	
		Bannans	Rénovation énergétique de la salle d'animation	82 161 €	2023-2024	
		Frasne	Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Xavier Marmier : Création d'un pôle enfance-jeunesse + Installation de panneaux photovoltaïques	En cours	2022	
		Bouverans	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	A définir	2023	

TR3. Préserver et mieux gérer la ressource en eau et les zones humides	CFD	Etude intercommunale sur les rendements en eau potable	A définir	2023-2026	
	CFD	Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans les villages	A définir	2023-2026	
	Vaux et Chantegruet	Restauration l'ancien réservoir eau de source pour usage pastoral	A définir	2024	